

**ÉTANG DU LOUROUX**  
**INTERDICTION DE LA PÊCHE DE LOISIR EN 2020**

La pêche de vidange de l'étang du Louroux s'inscrit dans le cadre du plan de gestion pluriannuel de ce site qui place la gestion piscicole au centre des enjeux environnementaux identifiés, à savoir l'amélioration de la qualité de l'eau, la préservation de la biodiversité et la sensibilisation du public à l'environnement.

La pêche de vidange 2019 s'est faite en 2 étapes au cours de l'automne-hiver 2019/2020 :

- la première étape, réalisée à l'occasion de la Fête de la Pêche du 30 novembre 2019 avec vente de poissons pêchés,
- la seconde étape, réalisée le 15 janvier 2020, a permis une vidange totale de l'étang et donc la capture de l'intégralité des poissons restants.

A l'issue de ces pêches, un constat alarmant a pu être fait avec une production de poissons de près de – 70 % par rapport à la moyenne des pêches précédentes, voire – 95 % pour certaines espèces et plus particulièrement le gardon.

Ce constat n'est pas spécifique à l'étang du Louroux, des secteurs piscicoles tels que les zones d'étangs de la Brenne ou de la Dombes ont connu eux aussi des phénomènes similaires.

Le caractère généralisé à l'échelle nationale de cette situation implique une trop faible disponibilité de poissons pour permettre le rempoissonnement habituellement réalisé en fin d'hiver.

Par conséquent, les conditions ne sont pas réunies pour permettre d'offrir une pêche de loisir satisfaisante sur l'étang du Louroux.

**En accord avec la Mairie du Louroux, le Département d'Indre-et-Loire a donc décidé de NE PAS OUVRIR la saison de pêche de loisir en 2020.**

Le Président  
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,  
Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président,



Fabrice BOIGARD